

LE BÂTHIOLAIN

L'actualité de votre village

LE MOT DU MAIRE |

J'ai été interpellé à plusieurs reprises par des administrés au sujet des transferts de compétences à la communauté d'agglomération ARLYSERE créée le 1^{er} janvier 2017 en lieu et place de la communauté de communes Co.RAL.

Je souhaite à nouveau préciser quelles conséquences ces transferts ont eu ou vont avoir pour notre commune.

Tout d'abord, en dehors des compétences obligatoires exercées par l'agglomération telles que le développement économique (gestion des zones industrielles, commerciales et artisanales), l'aménagement de l'espace (SCOT), la politique du logement, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), la collecte et le traitement des déchets, les compétences optionnelles suivantes ont été prises :

- LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Intervenu le 1^{er} janvier 2018, il a eu comme premier effet de permettre la jonction du réseau d'assainissement de la partie sud à la partie nord de la commune. En effet, la station d'épuration d'Arbine qui se trouvait derrière la station-service de la 2x2 voies, était obsolète et ne permettait plus d'assurer le traitement correct des eaux usées en provenance des hameaux d'Arbine et de Langon. Il a été décidé d'établir un dossier commun avec la commune d'Esserts-Blay et le Syndicat SIVERNAYS (Saint-Paul sur Isère, Cevins et Rognaix) afin de traiter l'ensemble des eaux usées du secteur.

Le coût des marchés de travaux s'est élevé à 3 107 842€ HT (hors maîtrise d'œuvre). Dans le projet intercommunal initial à la charge des communes de Basse-Tarentaise, la quote-part de La Bâthie avait été fixée à 34.7%, représentant une participation de 1 078 421€ HT.

Grâce au transfert de la compétence assainissement à ARLYSERE, ce dossier mené à son terme en 2017 par les services de La Bâthie, a généré pour notre seule commune une économie de plus d'1 million d'euros hors taxes, sans contrepartie !

Concernant le prix du m³ d'eau, les élus de l'ensemble du territoire d'ARLYSERE ont voté un lissage sur 20 ans permettant d'aboutir à un prix juste et équitable pour tous les habitants.

- LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, ARLYSERE a pris la compétence sociale. Celle-ci inclut les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ils sont 3 sur le territoire dont l'EHPAD de LA BATHIE.

La gestion mutualisée de ces établissements doit permettre à terme d'offrir un service de qualité uniforme sur l'ensemble du territoire.

Nous sommes en train de finaliser avec ARLYSERE les modalités de transfert du bâtiment. Je reviendrai vers vous lorsque les accords définitifs auront été finalisés.

A noter que les « cuisines centrales » ne sont pas concernées. Celle de LA BATHIE reste donc gérée par le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Ce transfert concerne également toute l'activité petite enfance et jeunesse assurée jusqu'à présent par le Syndicat intercommunal de Basse-Tarentaise actions sociales (SIBTAS) ainsi que le Relais d'assistantes maternelles (RAM).

Le but poursuivi par ce transfert relevant des obligations d'une communauté d'agglomération est d'harmoniser à la fois les services à la population et la tarification.

- LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MAISONS DE SANTÉ »

Cette compétence figure au nombre des « compétences supplémentaires » prises par l'agglomération afin d'assurer le développement et le maintien de l'offre de soins sur le territoire qui souffre, comme d'autres hélas, d'un manque de professionnels de santé.

Je tiens à rappeler que ce projet avait été inscrit dans le programme de la majorité. Néanmoins, il a été décidé avec les maires des autres communes de

Basse-Tarentaise d'en faire un projet commun porté par une structure collective, le SIBTAS.

A la suite de la prise de compétence sociale par ARLYSERE comprenant le volet « enfance/jeunesse », le SIBTAS a été dissous. Par ailleurs, la compétence « maison de santé », ne pouvant plus être portée par cette structure disparue, a été transférée de fait à l'agglomération.

En accord avec les maires de Basse-Tarentaise, ce dossier a été mené par les services administratifs de la commune de La Bâthie, propriétaire du terrain, jusqu'au 31 décembre 2018 date du transfert de la compétence. Le permis de construire a été déposé par ARLYSERE.

Malgré de multiples difficultés dont celle -non des moindres- de trouver un opérateur capable d'investir dans l'opération, le

montage juridique et financier était en place courant 2018. Il a été conçu pour ramener à minima la participation des six communes de Basse-Tarentaise. La procédure d'appel d'offres pour les travaux a abouti le 9 septembre 2019 après une première consultation infructueuse en juillet. Le démarrage des travaux est prévu en octobre. Je reviendrai également vers vous ultérieurement pour vous donner les détails du déroulement de cette construction.

Ce projet permettra au bassin de vie de Basse-Tarentaise de bénéficier d'une offre de soins pérenne.

Le Maire,
Jean Paul Anchi

VIE SCOLAIRE

Rentrée scolaire école maternelle

L'école maternelle a accueilli 73 enfants dans ses 3 classes pour la rentrée 2019. 32 grands, 17 moyens et 24 petits, voilà comment se répartissent les 73 jeunes enfants qui ont effectué, à leur tour, la rentrée scolaire 2019. Côté enseignants, Cathy CADENEL, directrice d'école a en charge la classe des petits, Jocelyne COLLOMBIER et Catherine PORADOWSKI ont en charge les moyens et grands répartis sur leurs deux classes. L'effectif d'encadrement est complété par les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) Sonia VALENTI, Christine VOISIN et Nelly BERMOND.

Les activités ne manqueront pas cette année encore : yoga et théâtre pour toute l'école, natation et raquettes pour les moyens, ski de fond pour les grands et pour finir, un projet axé sur la protection de l'environnement et le tri des déchets.



Rentrée scolaire école élémentaire L'Oiseau Lyre

L'effectif de la rentrée à L'Oiseau Lyre est de 139 élèves. CP : 26 élèves avec Valérie MERCIER-BALAZ ; CP/CE1 : 24 élèves soit 10 CP et 14 CE1 avec Nadine PICOLLET ; CE1/CE2 : 26 élèves soit 11 CE1 et 15 CE2 avec Mme SULPICE ; CE2/CM1 : 26 élèves soit 19 CE2 et 7 CM1 avec Mme GIRARD ; CM1/CM2 : 25 élèves soit 20 CM1 et 5 CM2 avec Mme BRULE ; CM2 : 26 élèves avec M. DUBOIS.

Nous leur souhaitons à tous une très belle année scolaire 2019/2020 !



Equipements et travaux dans les écoles

Durant l'été, des travaux de réfection de la salle d'évolution se sont déroulées à l'école maternelle.

A l'école élémentaire, 2 nouveaux tableaux interactifs sont venus compléter les équipements déjà existants.

En termes de sécurité, l'ensemble des clôtures et portails a été remplacé (clôtures plus hautes et portails avec digicodes et visiophones) à l'école maternelle et la porte d'entrée pour l'école élémentaire.

À NOTER |

Horaires LA POSTE

Du lundi au vendredi de 14h à 16h30.

Fermeture de la salle polyvalente

La salle polyvalente est fermée jusqu'à la fin de l'année en raison des travaux de réfection et de réaménagement de la partie cuisine/bar/sanitaire/entrée.

Inscription au système d'alerte CEDRALIS

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui inclut un système d'alerte par téléphone en cas de situation d'urgence. Vous pouvez désormais vous inscrire sur le site internet de La Bâthie (accès direct en page d'accueil). Les personnes étant déjà inscrites peuvent également modifier leurs coordonnées.

Factures eau & assainissement

Communication ARLYSÈRE

La prochaine facture, prévue courant octobre, est décalée à janvier 2020 (consommation eau 1^{er} semestre 2019). En avril 2020, interviendra la facture soldant la consommation 2019.

Info Déchets Arlysère Rappel

- Collecte ordures ménagères : lundi
- Collecte poubelles jaunes : jeudi en semaine PAIRE

Les collectes ont lieu entre 6h et 13h.

Votre bac n'a pas été collecté alors que c'est le jour de la collecte, contacter le 04 79 10 03 68.

Pour toute demande (collecte, bacs, déchèteries, facturation, consignes tri des déchets et compostage) vous devez utiliser le formulaire de contact dans la rubrique DÉCHETS MÉNAGERS du site internet d'ARLYSÈRE : www.arlysere.fr ou au **04 79 10 03 68.**

Collecte alimentaire nationale 2019

La collecte de la Banque Alimentaire aura lieu **les 29 et 30 novembre et le 1^{er} décembre 2019.**

Cette année, la fédération nationale des banques alimentaires fête ses 35 ans et elle a toujours autant besoin de vous !

En Savoie, vous pourrez acheter dans une centaine de magasins les produits dont a besoin la Banque Alimentaire. Une nouveauté cette année : dans certaines enseignes, la possibilité de faire un don,

non pas en produits mais sous la forme d'un bon de quelques euros.

Inscriptions au concours des illuminations de Noël

Jusqu'au 28 décembre.

Colis des aînés

Distribution colis de Noël le **samedi 14 décembre 2019.**

Les personnes âgées de 70 ans et plus qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale, peuvent venir s'inscrire en mairie avant le **25 octobre 2019** afin de recevoir leur colis.

Elections

Les élections municipales (tous les 6 ans) se dérouleront les **15 et 22 mars prochain.**

Avec la mise en place du Répertoire électoral unique géré par l'INSEE, l'inscription sur les listes électorales est plus simple aujourd'hui.

Vous pouvez le faire directement via le site internet www.labathie.fr par le lien www.service-public.fr ou en mairie et ce jusqu'au vendredi 7 février 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2019 |

ORDRE DU JOUR :

1. Révision générale du PLU : bilan de la concertation et arrêt du projet
2. Cession à ARLYSÈRE de parcelles incluses dans le périmètre de protection immédiat du captage d'eau de Coutelle
3. Aménagement accessibilité salle polyvalente - Dépôt du dossier d'autorisation de réaliser les travaux
4. Acquisition parcelle D 4440 – Mme BONNIFAY Huguette
5. Avenant n° 2 à la convention signée avec le Centre de gestion de la Savoie pour le traitement des dossiers de retraite CNRACL
6. Mise à disposition des véhicules de services
7. Convention tripartite FACIM, commune et maison du tourisme d'Albertville
8. Inscriptions des coupes de bois ONF à l'état d'assiette pour 2020
9. Motion pour le maintien des concessions des centrales hydroélectriques dans le domaine public
10. Motion pour le maintien du bureau de poste à La Bâthie
11. Maison de santé de Basse-Tarentaise - Vente du terrain communal à la communauté d'agglomération ARLYSÈRE - Définition des modalités.



ADMINISTRATIF

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PLAÇANT LE DÉPARTEMENT DE SAVOIE EN VIGILANCE EAU

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2019 portant limitation des usages de l'eau en Savoie a été prorogé par un nouvel arrêté en date du 30 août **jusqu'au 15 octobre 2019**.

En effet, la situation hydrologique des cours d'eau et la situation météorologique actuelle justifient les mesures de limitation des usages de l'eau suivants :

- la restriction des usages secondaires : nettoyage des voitures, lavages extérieurs ;
- la réduction du lavage des trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- la réduction des consommations d'eau domestique ;
- l'arrosage modéré des espaces verts.

Merci pour votre vigilance.

ENVIRONNEMENT

BRUIT GÉNÉRÉ PAR LA 2X2 VOIES

Beaucoup de riverains de la 2x2 voies nous ont demandé quelles solutions pouvaient être envisagées pour atténuer le bruit de la circulation. Les services de l'État ont été saisis par la mairie à ce sujet le 18 juillet 2019.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a répondu le 16 septembre en ces termes : « *En accord avec la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, en charge de l'élaboration pour le compte de l'État du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), dont la version couvrant les infrastructures routières de l'État pour la période 2019-2023 se trouve sur le site internet de la Préfecture de Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Lutte-contre-le-bruit-des-transport>) je vous informe qu'aucun point noir bruit (PNB) n'a été recensé sur votre commune du fait de la RN90. En accord avec la Direction Départementale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, en charge des investissements routiers sur le réseau routier national, il apparaît que le financement de protections acoustiques en l'absence de PNB n'est pas prioritaire, et qu'aucun financement n'existe à ce jour pour une telle opération. En conséquence, la mise en place d'un dispositif de protection acoustique le long de la RN90 sur votre commune n'est pas à l'ordre du jour.* »

PLU Plan Local d'Urbanisme

Le PLU a été arrêté lors de la dernière réunion du conseil municipal du 22 juillet 2019.

Actuellement, le dossier est soumis pour observations éventuelles aux PPA (Personnes Publiques Associées) jusque début novembre.

L'enquête publique d'une durée de 1 mois s'ensuivra.

Vous pouvez consulter le dossier en ligne :

<https://labathie.fr/vie-municipale/urbanisme/>

ou en mairie (merci d'appeler auparavant le 04 79 31 12 55).



URBANISME

Vous souhaitez réaliser des travaux :

- sur une construction existante (extension, aménagement de combles, modification de la couleur des façades, modifications d'ouvertures, changement de la toiture, pose de panneaux solaires ou photovoltaïques etc.)
- construire une annexe (garage, abri de jardin)
- construire une piscine
- édifier une clôture en bordure de voie publique ou en limite séparative

La hauteur des clôtures, la couleur des façades et des menuiseries extérieures, entre autres, sont réglementées. Aussi, tous les travaux, même d'importance mineure sont soumis à une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable de travaux ou permis de construire). Il est nécessaire d'obtenir cette autorisation avant de les commencer.

Afin d'éviter toute mauvaise surprise, il est nécessaire, avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit, de vous adresser au service urbanisme de la mairie pour connaître la réglementation en vigueur et les éventuelles démarches à effectuer pour la réalisation de votre projet.

RAPPEL : Afin d'éviter toute attente inutile, pour pouvoir vous accueillir dans de meilleures conditions et de répondre précisément à vos demandes, le service urbanisme vous reçoit UNIQUEMENT sur RDV en téléphonant au 04 79 31 12 55. Lors de votre rendez-vous, merci de vous présenter à l'accueil de la mairie.

VIE COMMUNALE

BIBLIOTHÈQUE

Portage de livres à domicile

Nous vous rappelons que la bibliothèque de La Bâthie met à disposition un service de portage de livres à domicile pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Inscriptions à la bibliothèque aux jours et horaires d'ouverture.

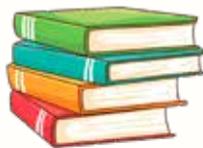
Contact : 04 79 89 60 60

HORAIRES D'ÉTÉ :

Mercredi 14h30 à 17h30

Vendredi 15h30 à 18h30

Samedi 10h00 à 12h00



HORAIRES D'HIVER :

(au passage du changement d'heure)

Mercredi 14h30 à 17h30

Vendredi 14h30 à 17h30

Samedi 10h00 à 12h00

DÉCLARATION ANNUELLE DES RUCHES

- du 1^{er} septembre au 31 décembre -

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.



Elle doit être réalisée chaque année entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistante aux déclarants :

- Courriel : assistante.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : **01 49 55 82 22**

A noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs qui souhaitent obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2019). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2019)

TRAVAUX

MERLON de protection contre les chutes de rochers rue Commandant Bulle et rue Pasteur

Suite à la chute de rochers fin décembre 2018, les travaux de réalisation d'un merlon ont débuté en mai 2019 et se sont achevés en juillet 2019. Mardi 17 septembre a eu lieu la réception des travaux en présence des élus, de l'entreprise et de la maîtrise d'œuvre.

AVANT



APRÈS



APRÈS



APRÈS



TRAVAUX SNCF : Fermeture des passages à niveau

- **PN 38 : chemin des seigneurs** : fermeture du 30 septembre au 17 novembre, accès à la Zone Artisanale par échangeur 33 puis RD66 rue A. Favre et chemin des vernays.

- **PN 39 : rue Antoine Favre** : fermeture du 12 au 15 novembre. Informations sur la déviation à venir.

- **PN 40 : rue Anatole France** : du 7 octobre au 22 novembre, accès à La Bâthie par la RD66 rue A. Favre puis rue A. Lavoisier.

- **PN 41 : rue du Grand Mont** : du 7 octobre au 22 novembre, accès à La Bâthie par Arbine impossible. Déviation par échangeur 33 puis RD66 rue A. Favre puis RD990 (rue L. Armand, P. Girod et du Grand Mont).

Des déviations sont mises en place par la SNCF ; les arrêtés de circulation sont affichés sur les panneaux municipaux ainsi que sur le site internet de La Bâthie.

Nous vous remercions de votre compréhension.

TRAVAUX

PASSERELLE du Cavet sur le Bénétant

Lors des violents orages survenus durant le printemps, la passerelle de Cavet enjambant le torrent du Bénétant au niveau de Lachat avait été en partie détruite. A l'initiative de Christophe CORNU, agent ONF et également conseiller municipal, ce petit ouvrage a été entièrement reconstruit courant juillet par une équipe de bénévoles sous le contrôle d'un agent technique communal expérimenté. Un grand merci à Christophe CORNU, Eric PULVIN, Yvon BUSILLET, Gérard et Jean-Louis REGAZZONI, Patrick TARTARAT et Christophe TROLLIET, agent communal, pour leur implication dans l'entretien des espaces naturels.



RÉTRO EN IMAGES



labathie.fr



1



2



4



3

1 Bal du 13 juillet

2 3 Cérémonie du 24 août

4 Concert de la chorale « L'air du temps » à l'église de La Bâthie le samedi 21 septembre 2019 organisé par la commune

À vos agendas

JEUDI
31/10

16H30 - 19H00
> Salle polyvalente
Tours en savoie

Don du sang
Ne pas venir à jeun

LUNDI
11/11

> Monuments aux Morts
du chef-lieu à 10H45

**Cérémonie commémorative
de l'Armistice 1918**